

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

19 juin 2024

----

**CIRCULATION  
Et  
STATIONNEMENT****Garçon la Note !  
Edition 2024****Rues barrées :****Boulevard de la République  
Place Pasteur  
Place Jacques Huyghues des  
Etages  
Rue Saint Agnan**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 213-1, et suivants,VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment  
ses articles L 2 212-1, L 2212-2 et suivants,VU l'arrêté municipal N° DD/2024/06/027 du 19 juin 2024  
concernant les formations musicales autorisées à se produire sur la  
commune,**CONSIDERANT** qu'à l'occasion de « Garçon La Note ! », des  
concerts sont prévus dans les cafés de la ville,**CONSIDERANT** qu'il importe de prendre toutes mesures utiles  
pour éviter les accidents consécutifs à la circulation des véhicules  
dans les rues concernées,**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser sans  
modification des dispositions actuelles de la circulation et du  
stationnement,**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité publique,**A R R E T E****ARTICLE 01** : Du 3 Juillet au 30 Août 2024, certains cafés de la ville de Cosne- Cours- Sur- Loire sont autorisés à occuper le domaine public pour les concerts gratuits de « Garçon la Note ! » cela nécessite la modification des conditions de circulation.

La liste des établissements, ainsi que les rues et dates concernées, sont listées en article 2.

**ARTICLE 02** : Les formations musicales suivantes sont autorisées comme décrit ci-dessous. La circulation et le stationnement seront interdits, dans les rues suivantes, aux dates et heures indiquées dans le présent arrêté – la circulation et le stationnement seront rétablis dès 00H30.

- Mercredi 3 juillet 2024 : **Bar du Moulin de 21h à 23h00** (Ouverture GLN !)  
8 rue Saint Agnan  
Artiste: VITAZIK

La rue Saint Agnan sera interdite à la circulation, à **partir de 18 h 00**, dans sa partie comprise entre le rond point de la Mairie et la rue Amiral de Boissoudy afin d'y installer la petite scène mobile.

Un dispositif par la mise en place d'un véhicule des services techniques de la Ville qui sera mis en travers de la voie de circulation : à hauteur de la rue Amiral de Boissoudy angle rue Saint Agnan (1 véhicule) ; à hauteur du rond point de la mairie angle Quai Jules Moineau (un véhicule du groupe musical) ;

- Jeudi 4 juillet 2024 : **Bar 'Bu de 21h à 23h00**  
Boulevard de la République  
Artiste: Madmen

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue la rue du Commerce et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement.**

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Vendredi 5 juillet 2024 : **Comité des fêtes de Villechaud de 21h à 23h00**  
Salle des fêtes de Villechaud  
Artiste: Marc et Céleste
- Mercredi 10 Juillet 2024 : **Le Boulevard de 21h à 23h00**  
Boulevard de la République  
Artiste: Maryline et Florian

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue de Veaugues et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement.**

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Jeudi 11 Juillet 2024 : **Le Tro'p de 21h à 23h00**  
Boulevard de la République  
Artiste: Bakel

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue de Veaugues et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement.**

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Vendredi 12 Juillet 2024 : **Le Bar de l'Hôtel de Ville de 21h à 23h00**  
Boulevard de la République  
Artiste: Les Affoubertis

Le stationnement sur la Place JH Des Etages sera interdit à partir de 19h00, dans sa partie comprise entre le poste de la Police Municipale et le Bld de la République.

- Mercredi 17 juillet 2024 : **Le Carré d'As de 21h à 23h00**  
Rue du Commerce  
Artiste: No Limit 1

La rue du Commerce sera interdite à la circulation, **à partir de 19 h 00**, dans sa partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Caumeau. La rue du Ponceau et la rue Caumeau resteront libres à la circulation. La circulation sera de nouveau ouverte au plus tard après le démontage du podium à 00h30.

Le dispositif de la piétonisation de la rue du Commerce sera mis en place par les services techniques de la Ville.

- Jeudi 18 juillet 2024 : **Les Terrasses de l'Ile de 21h à 23h00**  
Les Terrasses de l'Ile  
Artiste: Cool Train
- Vendredi 19 juillet 2024 : **Le café de la Paix de 21h à 23h00**  
Centre commercial Avenue de laPaix  
Artiste: William et Manisoul
- Mercredi 24 juillet 2024 : **Le Béguin 21h à 23h00**  
42 rue du Commerce

Artiste: On remet ça

La rue du Commerce sera interdite à la circulation, **à partir de 19 h 00**, dans sa partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Caumeau. La rue du Ponceau et la rue Caumeau resteront libres à la circulation. La circulation sera de nouveau ouverte à la circulation au plus tard après le démontage du podium à 00h30.

Le dispositif de la piétonisation de la rue du Commerce sera mis en place par les services techniques de la Ville.

- Jeudi 25 juillet 2024 : **Chez Flo de 21h à 23h00**  
Place de la Pêcherie  
Artiste: Les Récolteurs

Le concert se déroulera sur la terrasse de l'établissement « Chez Flo ». En aucun cas, la circulation ne pourra être barrée.

- Vendredi 26 juillet 2024 : **Bar du Moulin de 21h à 23h00**  
8 rue Saint Agnan  
Artiste: William et Manisoul

La rue Saint Agnan sera interdite à la circulation, à **partir de 18 h 00**, dans sa partie comprise entre le rond point de la Mairie et la rue Amiral de Boissoudy.

Un dispositif par la mise en place d'un véhicule des services techniques de la Ville qui sera mis en travers de la voie de circulation : à hauteur de la rue Amiral de Boissoudy angle rue Saint Agnan (1 véhicule) ; à hauteur du rond point de la mairie angle Quai Jules Moineau (un véhicule du groupe musical).

- Mercredi 31 juillet 2024 : **Café de la Paix de 21h à 23h00**  
Avenue de la Paix  
Artiste: Isa et Max
- Jeudi 01 Août 2024 : **Café de la Ville 21h à 23h00**  
9 rue du Maréchal Leclerc  
Artiste: Marlow Rider

La Place Pasteur sera interdite au stationnement à partir de 19h00 dans son intégralité.

- Vendredi 02 Août 2024 : **Le Carré d'As 21h à 23h00**  
Rue du Commerce  
Artiste: Three Chords and the Truth

La rue du Commerce sera interdite à la circulation, **à partir de 19 h 00**, dans sa partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Caumeau. La rue du Ponceau et la rue Caumeau resteront libres à la circulation. La circulation sera de nouveau ouverte au plus tard après le démontage du podium à 00h30.

Le dispositif de la piétonisation de la rue du Commerce sera mis en place par les services techniques de la Ville.

- Mercredi 07 Août 2024 : **Le Boulevard de 21h à 23h00**  
Bld de la République  
Artiste: Moon Serenade

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue de Veaugues et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement**.

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Jeudi 08 Août 2024 : **Le Bar'Bu de 21h à 23h00**

Bld de la République  
Artiste: JEWLY

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue la rue du Commerce et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement.**

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Vendredi 09 Août 2024 : **Bar de l'Hôtel de Ville de 21h à 23h00**  
1 Boulevard de la République  
Artiste: Spys

Le stationnement sur la Place JH Des Etages sera interdit à partir de 19h00, dans sa partie comprise entre le poste de la Police Municipale et le Bld de la République.

- Mercredi 14 Août 2024 : **Le Trop de 21h à 23h00**  
Bld de la République  
Artiste: Nash

Le Boulevard de la République sera interdit à la circulation à partir de 20h00, dans sa partie comprise entre la rue de Veaugues et la rue Waldeck Rousseau. Le stationnement sera également interdit **à partir de 19h 00 face à l'établissement.**

Une voie de circulation de 3,50 mètres sera laissée libre de toute occupation pour les passages des services de secours.

- Jeudi 15 Août 2024 : **Comité des fêtes de Villechaud de 21h à 23h00**  
Villechaud  
Artiste: Maryline et Florian
- Vendredi 16 Août 2024 : **Le Café de la Ville de 21h à 23h00**  
9 rue du MI Leclerc  
Artiste: OREL and CO

La Place Pasteur sera interdite au stationnement à partir de 19h00 dans son intégralité.

- Mercredi 21 Août 2024 : **Chez Flo de 21h à 23h00**  
Place de la Pêcherie  
Artiste: WILDATION

Le concert se déroulera sur la terrasse de l'établissement « Chez Flo ». En aucun cas, la circulation ne pourra être barrée.

- Jeudi 22 Août 2024 : **Le Vieux Relais de 21h à 23h00**  
Rue Saint-Agnan  
Artiste: DJ Mickey

La rue Saint Agnan sera interdite à la circulation, à **partir de 18 h 00**, dans sa partie comprise entre le rond point de la Mairie et la rue Amiral de Boissoudy.

Un dispositif par la mise en place d'un véhicule des services techniques de la Ville qui sera mis en travers de la voie de circulation : à hauteur de la rue Amiral de Boissoudy angle rue Saint Agnan (1 véhicule) ; à hauteur du rond point de la mairie angle Quai Jules Moineau (un véhicule du groupe musical).

- Vendredi 23 Août 2024 : **Les Terrasses de l'Ile 21h à 23h00**  
Les Terrasses de l'Ile

Artiste: Ca M'Rappel

- Mercredi 28 Août 2024 : **Le Bar'Bu de 21h à 23h00**  
Bld de la République  
Artiste: KALTERO TRIO
- Jeudi 29 Août 2024 : **Chez Flo de 21h à 23h00**  
Place de la Pêcherie  
Artiste: Les Ephémères

Le concert se déroulera sur la terrasse de l'établissement « Chez Flo ». En aucun cas, la circulation ne pourra être barrée.

- Vendredi 30 Août 2024 : **Le Boulevard, le Bar de l'Hôtel de Ville, le Trop de 21h à 23h00 scène mobile (clôture)**  
Bld de la République  
Artiste: Cuarteto Café Con Pan

Le stationnement sera interdit sur les places situées devant le bar « Le Paris » à partir de 18h afin d'installer la scène mobile. La circulation et le stationnement seront interdits à partir de 20h00 dans sa partie comprise entre la rue de Veaugues et la rue W. Rousseau.

**ARTICLE 03** : Une déviation sera mise en place pour toutes les rues, places, dates et heures concernées à l'article 2.

**ARTICLE 04** : La circulation pourra être rétablie, dès l'achèvement des différents concerts.

**ARTICLE 05** : Toutes ces réglementations seront rappelées par la pose de panneaux réglementaires, déposés par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 06** : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

**FAIT A COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE ;**

**Pour Le Maire,  
L'Adjoint chargé de la Sécurité,  
Michel RENAUD,**

